

date, les dangers que court, devant la justice, le bon droit aux prises avec les *sollicitations des gens dévots*.

Quant à M. de Gravillon, il s'est restreint à dévoiler l'incommodité de se rencontrer avec les *dévotes* dans les lieux saints comme dans le monde. Mais leur classe, aujourd'hui peu nombreuse, sans péril pour la prospérité publique, s'agite dans un cercle étroit. Labruyère avait été bien plus violent contre la dévotion du XVII^e siècle. Il n'en était pas moins fort éclairé et fort sincère dans sa piété. Son livre, suivant l'expression de sa préface, avait pour but « de ruiner les passions qui éteignent dans l'homme « la connaissance de Dieu, d'apporter contre l'athéisme les preuves « de son existence, et de défendre sa Providence contre l'insulte « et les plaintes des libertins. » M. de Gravillon a agi sous la même inspiration que Labruyère. Pendant qu'il méditait sur la purification du sanctuaire, il écrivait, chaque jour, ses pensées sur l'avènement du Christ, sur la rédemption de l'homme, sur les délices dont le comble la charité, sur les plaisirs frivoles, sur les douleurs passagères, et sur l'immortalité dont notre foi a pour garant la parole de Dieu. Il en a publié le recueil sous le titre d'*Élévations*. Leur concision n'en permet pas l'analyse ; et leur développement n'aurait point ici une place assez large. Cependant, je ne résisterai pas à l'entraînement de citer l'une d'elles, qui a reporté mon souvenir sur notre roi Louis XVI. « Le vrai « degré du progrès moral, dit M. de Gravillon, c'est la souffrance « acceptée. » Quelle sublime et constante résignation pendant toutes les journées qui se sont écoulées depuis le 10 août 1792 jusqu'au 21 janvier 1793, dans cette prison du Temple, où des douleurs de toute nature s'accumulaient et croissaient à chaque minute ? Aussi il reste vrai, que si la majesté royale s'est abaissée sur l'oreiller de Louis XV, elle s'est relevée sur l'échafaud de Louis XVI.

Marc-Antoine PÉRICAUD.